

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 21 décembre 2015

Session spéciale du Conseil municipal,
dûment convoquée par le maire,
tenue le 21 décembre 2015, à 19 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron est présent.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19:30 heures.

2 ADOPTION DU BUDGET 2016

2015-12-23

Il est proposé par **Julie Pouliot**

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016, telles que déposées qui présentent des recettes de 1 359 462 \$ et des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 159 621\$, des remboursements de la dette de 162 416\$ et un excédent pour immobilisations de 27 425\$ et une réserve pour matériel roulant de 10 000\$.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas d'assistance.

4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2016-91

Le conseiller **Perry Bell** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le Règlement 2016-91 intitulé « Règlement d'imposition 2016 ». Une copie du

règlement ayant été distribuée à chacun des élus à l'avance, dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal.

5 CLÔTURE DE LA SESSION.

2015-12-24

Il est proposé par *Pierre Blouin*

de clore la présente session à 19 :37 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier